YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99/29

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'organisme de formation DIETITUDE sur le thème « Construire un système documentaire HACCP »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise à l'attention de Monique CERISIER, Diététicienne vacataire, une formation sur le thème « Construire un système documentaire HACCP »,

CONSIDERANT que la proposition de l'Organisme de formation, DIETITUDE, 31 rue Ballu - 75009 Paris, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation, avec l'organisme DIETITUDE, relative à une formation sur le thème « Construire un système documentaire HACCP » sur une durée de 3 jours (du 14 au 16 juin 1999 inclus), moyennant une contribution financière de 4.940 francs,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 1er février 1999

MAIRIE D'YERRES (91)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 8 FEV. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY